

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles mises en vente dernièrement n° AM 206 rue de la Motte, AM 690 résidence du Bourg, AL 673 rue de la Petite Motte, AL 610/675 rue de la Petite Motte
- attribution d'une concession cinquantenaire au cimetière pour 136 €
- acquisition de matériel : tondeuse autoportée pour 12 440 €, armoire frigorifique pour 2 429 €.

**TARIFS 2017**

L'ensemble des tarifs ont été reconduits sans augmentation pour 2017 que ce soit pour les locations, les concessions, les publicités au bulletin municipal.

**INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRESORIER MUNICIPAL**

Du fait de l'arrivée en 2016 d'un nouveau comptable au centre des finances publiques de Bracieux, le Conseil Municipal a redélibéré pour fixer le niveau de son indemnité de conseil et de budget. Celle-ci rémunère les aides techniques que celui-ci peut fournir à la commune à titre personnel en matière budgétaire. Le Conseil Municipal a fixé un taux de 50 % dégressif par paliers appliqué sur la moyenne des dépenses réelles des trois dernières années.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Afin d'ajuster la comptabilité de fin d'année, une 2<sup>ème</sup> décision modificative a été prise : en recettes et dépenses de fonctionnement pour 4 100 € et une diminution des prévisions de dépenses et recettes en investissement pour 9 900 € puisque certains travaux ne seront exécutés qu'en 2017.